

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN**

Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES**SEANCE DU 7 décembre 2022**

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
25	27

L'an deux mille vingt-deux et le 7 décembre

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle des aînés ruraux sis allée des Promenades, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2022

Présents : ALARY Isabelle, COLLIN Nathalie, DAVID Laurent, FOGLIARINO Patrice, FONVIEILLE Liliane, GAILLAC Patrick, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, SALANDIN Didier, THIEBAUD Béatrice, VILETTES Max, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, ORIOL Clarisse, TKACZUK Jean.

Date d'Affichage : 1^{er} décembre 2022**Absents excusés (pouvoirs) :**

MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony
VEYRIES Laurent donne pouvoir à TKACZUK Jean

N° 48-2022

Secrétaire : ROBERT Florence

Personnel – Tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

GRADES	Effectifs budgétaires au 31/12/2022	Proposition au 01/01/2023	Effectifs budgétaires au 01/01/2023
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur Général des Services	1		
Nombre total emploi fonctionnel	1		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché Territorial Principal	1		1
Attaché Territorial	0		0
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe	3		3
Rédacteur Territorial Principal de 1ère classe TNC (32h00)	1		1
Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe	0		0
Rédacteur Territorial	0		0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	2		2
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe TNC (32h)	0		0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	0		0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe TNC (32h)	0		0
Adjoint Administratif Territorial de 1ère classe	0		0
Adjoint Administratif TNC (32h00)	0		0
Adjoint Administratif	0		0
Nombre total d'agents filière administrative	7		7
FILIÈRE ANIMATION			
Nombre total d'agents filière animation	0		0
FILIÈRE CULTURELLE			
Adjoint du Patrimoine Territorial Ppal de 1ère classe	1		1
Adjoint du Patrimoine TNC (22 h)	1	-1	0
Adjoint du Patrimoine		1	1
Nombre total d'agents filière culturelle	2		2
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE			
Nombre total d'agents filière médico-sociale	0		0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE			
Brigadier Chef Principal	1		1
Nombre total d'agents filière police municipale	1		1
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE			
Nombre total d'agents filière sanitaire et sociale			
FILIÈRE SPORTIVE			
Educateur territorial des APS principal 1ère classe	1		1
Nombre total d'agents filière sportive	1		1
FILIÈRE TECHNIQUE			
Ingénieur Territorial Principal	0		0
Ingénieur Territorial	0		0
Technicien principal de 2ème classe	0		0
Technicien territorial	0		0
Agent de Maîtrise Principal	5		5
Agent de Maîtrise	1		1
Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe	1		1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	2		2
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe (TNC 22h30)	1		1
Adjoint Technique Territorial de 1ère classe	0		0
Adjoint Technique	4		4
Adjoint Technique TNC (34h00)	1		1
Adjoint Technique TNC (33h00)	1		1
Nombre total d'agents filière technique	16		16
Nombre total de postes de titulaires	27		27

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**

Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 12 décembre 2022

Le Maire,
Maryline LHERM



CR

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.